

INFORMATIONS PRATIQUES

OBJECTIFS OPERATIONNELS	Quelles démarches pour construire
ACTION	S'INFORMER FINANCER RENCONTRER PROGRAMMER
PUBLIC VISE	Enseignants Les pistes présentées s'adressent à tout collègue souhaitant faire vivre les activités artistiques dans son établissement : du débutant à l'expert.
DOMAINES DU SOCLE COMPETENCES TRANSVERSALES TRAVAILLEES	Liens directs avec les piliers du PEAC : mise en œuvre des axes RENCONTRER PRATIQUER S'APPROPRIER
LIENS AVEC LES PROGRAMMES DISCIPLINAIRES	Dans quel cadre faire vivre la danse et les arts du cirque dans un établissement scolaire? Au collège Dans les nouveaux programmes , au cycle 3 (continuité ou diversification : se positionner par rapport aux programmes des écoles) et au cycle 4 : Champ d'apprentissage explicite : S'exprimer devant les autres par une prestation artistique En cours d'EPS, dans un EPI, à l'AS, lors d'un atelier de pratique artistique. Au lycée CP3 en EPS, enseignement d'exploration artistique, atelier de pratique artistiques, section sportive, AS, option facultative art danse, option d'enseignement de spécialité danse (série L).

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Contacter et rencontrer les personnes ressources :

- la municipalité
- les structures culturelles de proximité : salle de spectacles, musées, associations, médiathèques, centre socio-culturels, MJC.
- les structures culturelles départementales, régionales

Où voir des œuvres

Où rencontrer des artistes

Où se produire

Lien vers le site de la DAAC : ac-strasbourg.fr/pedagogie/daac/domaines-artistiques-et-culturels

Financer un projet :

Les dispositifs nationaux : Atelier de pratiques artistiques, classe « à PAC ». Penser à bien vérifier les publics concernés.

Les dispositifs régionaux : (Alsace)

GIP-ACMISA : Pour financer les interventions d'artistes.

Projets fédérateurs : la structure culturelle est porteuse du projet.

L'établissement scolaire bénéficie de l'intervention d'un artiste de 4 à 6 heures. Il s'agit d'une sensibilisation associée à un spectacle.

ACMISA : L'établissement est porteur du projet. Une équipe éducative dispose de 10 à 15 heures d'intervention d'un artiste/compagnie, etc. Il s'agit d'un approfondissement.

La région :

Crédits A.V.L (Action de Vie Lycéenne) : Sur la thématique de la tolérance, du respect de l'autre, etc.

1/3 dispositif « Le mois de l'autre ». Pour financer des sorties.

2/3 à disposition du chef d'établissement. (De 5000 à 10 000 euros selon le type d'établissement).

Le département :

Bas Rhin : conseil départemental finance des déplacements pour sorties culturelles. (subvention annuelle donnée à l'établissement).

Haut Rhin : subventions versées à certaines structures (se renseigner au conseil général 68).

La municipalité :

Les actions pédagogiques dans l'établissement scolaire peuvent enrichir les relations établissement-communes. Les communes peuvent soutenir les démarches artistiques scolaires.

Une subvention annuelle ou exceptionnelle peut être versée à l'établissement.

La mise à disposition de locaux, de matériels, de véhicules, de personnels qualifiés peut parfois être possible pour mener un projet artistique à bien.

Les établissements partenaires :

Ne pas hésiter à travailler de manière collaborative entre établissements d'un même bassin de formation pour bénéficier d'un partage des dépenses.

<p>ACTIVITES PEDAGOGIQUES ENVISAGEES</p>	<p>Préalable : l'élève est au cœur de toutes les activités pédagogiques envisagées en assumant les trois rôles danseur/circassien, chorégraphe/metteur en piste, spectateur.</p> <p>Pratiquer avec ou sans intervenant Sortir de l'établissement : spectacles, expositions Rencontrer et échanger avec un/des artiste(s) S'approprier et développer des connaissances autour de l'objet culturel et des thèmes choisis.</p>
<p>FORMES DE RESTITUTION</p>	<p>Restitutions artistiques (performances, ateliers ouverts, répétitions publiques, parcours dansés ou circassiens dans l'établissement ou dans la ville)</p>
<p>MISE EN ŒUVRE / ORGANISATION</p>	<p>Préalable : De l'EPS à l'ouverture culturelle. Il est important de faire déjà démarrer les activités artistiques au sein de l'établissement (cela peut prendre du temps) pour espérer ouvrir, à termes, vers d'autres formes de travail :</p> <p>Mettre la danse et/ou arts du cirque dans la programmation EPS. AS danse/cirque (où et quand).</p> <p>Calendrier prévisionnel. Tenir compte des dates butoirs des dispositifs des demandes de financements (mars, dépôt de la demande d'atelier ; fin septembre, ACMISA) Se rendre aux réunions de présentation de programmations des structures pour les scolaires (mai, juin, voire septembre selon les lieux). Se réunir avec les partenaires du projet (artistes, enseignants, partenaires des structures).</p>